



**OBJET DU MARCHE :  
ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE DU  
CHANTIER RELATIF A L'OPERATION DE CONSTRUCTION  
D'UNE BIBLIOTHEQUE ET REHABILITATION  
DE L'ANCIENNE MAIRIE**

**MODE DE PASSATION : APPEL D'OFFRE OUVERT**  
(Marché de prestations intellectuelles suivant l'article 33 du code des marchés public)

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES  
(C.C.T.P.)**

**Maître d'Ouvrage**  
**MAIRIE DE MAROMME**  
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME  
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

## S O M M A I R E

<b>ARTICLE 1<sup>er</sup> : DEFINITION DE LA MISSION</b>	<b>3</b>
A. PHASE ETUDE	5
1 Phase d'analyse de l'avant projet définitif	
2 Phase DCE et ACT	
B. PHASE REALISATION	6
1 Phase période de préparation	
2 Phase d'exécution des travaux	
3 Elément complémentaires de mission	
4 Phase livraison des ouvrages et année de parfait achèvement	
<b>ARTICLE 2 : INFORMATION SUR LE PROJET</b>	<b>10</b>
A. Intervenants	
B. Description de l'opération	
C. Contraintes spécifiques	
D. Objectifs du Maître d'ouvrage	

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - DEFINITION DE LA MISSION**

La mission a pour objet l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier relatif à l'opération de construction d'une bibliothèque et réhabilitation d'une ancienne mairie organisée en deux tranches.

Cette mission est organisée en deux tranches :

### **Tranche ferme :**

- une bibliothèque de 1000 m<sup>2</sup> SHO en extension d'un bâtiment existant et les aménagements extérieurs strictement nécessaires aux besoins du projet.
  - une salle mariages/conseils/réunions de 150 m<sup>2</sup> + annexes, avec une surface supplémentaire de 100 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une contrainte de conception :
    - soit 100 m<sup>2</sup> conditionnels qui ne seront réalisés que si l'enveloppe est respectée,
    - soit la possibilité d'une extension de 100 m<sup>2</sup> dans le futur.
  - les espaces d'accueil communs bibliothèque-mairie.
- ✓ **Sont comprises également en tranche ferme toutes les études jusqu'au stade D.C.E. inclu à la fois pour la bibliothèque et pour la mairie.**

### **Tranche conditionnelle :**

- la restructuration du bâtiment existant pour l'accueil des services de la mairie.

**DEFINITION GENERALE DES MISSIONS**

<b>Missions</b>	<b>Tranche ferme de l'OPC</b>	<b>Tranche conditionnelle de l'OPC</b>
<b>PHASE ETUDE :</b>		
➤ <b>Phase d'analyse de l'avant projet définitif</b>	X Neuf Réhab.	
➤ <b>Phase DCE et ACT</b> Ordonnancement Organisation du chantier Période préalable aux travaux Analyse des propositions Organisation générale des activités	X Neuf Réhab.	
<b>PHASE REALISATION :</b>		
➤ <b>Phase période de préparation</b> Ordonnancement Pilotage Coordination	X Neuf	X Réhab.
➤ <b>Phase d'exécution des travaux</b> Réunions de chantier Coordination des travaux Pilotage des entreprises	X Neuf	X Réhab.
<b>ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE MISSION</b> Eléments complémentaires Contribution à la gestion financière du chantier	X Neuf	X Réhab.
<b>PHASE DE LIVRAISON DES OUVRAGES ET ANNEE DE PARFAIT ACHEVEMENT</b>  Organisation et planification des OPR et de la réception Année de parfait achèvement Commission de sécurité	X Neuf	X Réhab.

Neuf : Bibliothèque, salle des mariages/conseils/réunions et ses annexes, espaces d'accueil (hall)

Réhab. : Restructuration du bâtiment existant pour l'accueil services de la Mairie

## A. PHASE ETUDES

### 1. Phase d'analyse de l'avant projet définitif

Sur la base du programme validé par le maître d'ouvrage et après collation de l'ensemble du dossier du chantier (plan des ouvrages existants, plans d'architecte et autres contraintes du site...) les études d'OPC porteront sur :

- L'analyse du projet
- L'analyse des contraintes d'environnement de l'opération dans l'espace et dans le temps (notamment durée des procédures administratives, passation des marchés, évènements particuliers contraignant l'accès au chantier, libération des locaux, etc.)
- L'analyse des contraintes du site (accès, installations de chantiers, etc.)
- La prise en compte des objectifs généraux et intermédiaires fixés par le Maître d'Ouvrage
- La planification détaillée des phases études, des procédures (instructions dossiers administratifs, consultation des entreprises...), et des travaux.
- L'élaboration et le suivi du planning des décisions, pour une optimisation du délai global d'exécution
- Le projet d'organisation de chantier.
- L'évaluation des conséquences sur les délais et l'organisation du chantier des modifications éventuelles de programme ou des variantes d'études proposées par le maître d'œuvre.
- Le conseil sur les dispositions de chantier permettant de générer d'éventuelles économies sur les travaux ou optimisation des délais.

### 2. Phase DCE et ACT

#### a) Ordonnancement:

L'OPC établira le planigramme général des études et de réalisation pour chaque lot, à joindre au DCE, prenant en compte l'ensemble des contraintes exprimées au cours des phases précédentes.

#### b) Organisation du chantier

Pendant la période d'appel d'offre, l'OPC participera à la rédaction du cahier des charges pour les parties relatives à la définition des délais contractuels, aux modalités de calcul et d'application des pénalités et d'une façon générale à tout ce qui concerne le respect des délais.

#### c) Période préalable aux travaux

En complément des documents précédents, l'OPC élaborera le planigramme «charnière» qui analyse la période intermédiaire entre la signature du marché et le début des travaux, avec notamment la période de préparation

- Les actions préalables à finaliser par le maître d'ouvrage assisté de son A.M.O (déclaration préalable, affichage des autorisations administratives, mise à disposition des locaux, consignation des réseaux, mise à disposition des fluides pour le chantier, etc.)
- Les phases d'analyse des offres et de désignation au plus tôt et au plus tard des différents corps d'état
- La planification des études d'exécution

#### **d) Analyse des propositions**

Lors de l'analyse des offres, l'OPC formule un avis sur les variantes proposées par les entreprises du point de vue de leurs incidences sur l'organisation du chantier et les délais.

#### **e) Organisation générale des activités**

- Complément du répertoire du recensement du rôle et des responsabilités des intervenants,
- Mise à jour ou élaboration de l'organigramme fonctionnel,
- Constitution de la bibliothèque des références du chantier (contrats, plans, avenants, ordres de service, lettre de commande ...),
- En liaison avec le coordonnateur sécurité et protection de la santé et le maître d'œuvre, il participe à la mise au point de l'organisation générale du chantier portant sur :
  - le recensement des besoins des entreprises en installations de chantier
  - l'étude d'un plan de synthèse relatif à l'organisation du chantier (accès, installations, fluides, circulations, gardiennage).
- Vérification et mise au point éventuelle des relations interentreprises pour la gestion courante du chantier : nettoyage, évacuation des gravois, gestions des clés...

## **B. PHASE REALISATION**

### **1. Phase période de préparation**

#### **a) Ordonnancement**

Planification des études :

Le prestataire planifiera et coordonnera dans le temps les études d'exécution sur la base du « planigramme charnière » réalisé en phase amont. Le planigramme des études mettra en évidence :

- Le dépôt au plus tard du plan de retrait pour les travaux de désamiantage s'il y a lieu.
- Les dates de remise et validation des études d'exécution des entreprises.
- Les dates au plus tard pour la soumission des matériaux, matériels et équipements divers à l'approbation du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle.
- Les délais de fabrication et d'approvisionnement
- Planification du recueil des documents divers prévus aux marchés de travaux (attestations d'assurances, règlement de sécurité, etc. à fournir par les différents intervenants.

Planification des travaux

- Elaboration du planning « grosses mailles » permettant d'identifier les principales phases de la réalisation (phase de préparation, mise en œuvre, finitions, réception, opérations préalables à la réception, réception...).
- Dépouillement des descriptifs et enquêtes techniques auprès des entreprises pour établissement des listes des tâches élémentaires des intervenants et élaboration du planning détaillé de la réalisation des travaux, comprenant les essais, réceptions techniques et auto contrôles par les entreprises, ainsi que la visite de la Commission de Sécurité (préparation, déclenchement, etc.
- Elaboration du planning détaillé par lots et par tâches

**b) Pilotage**

Le prestataire pilotera l'ensemble des actions nécessaires à la préparation du démarrage des travaux dans les délais conformes aux objectifs du maître d'ouvrage. Le prestataire veillera à l'avancement des études et au respect du calendrier des validations. Il alertera les entreprises en cas de retard et proposera des actions correctives éventuelles.

**c) Coordination**

Les actions de coordination comprendront notamment:

- Collecte du dossier de chantier (DCE, marchés, ordres de service, compte rendu des réunions de toute nature)
- Elaboration de l'organigramme général des intervenants et de l'annuaire détaillé.
- Mise au point du circuit de vérification et d'approbation des études d'exécution par la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, et éventuellement, le maître d'ouvrage.
- Validation de l'organisation définitive du chantier présentée par les entreprises, et de son évolution au cours de l'avancement : accès, installation, alimentation, circulation.
- Validation des plans des installations de chantier visé par le Maître d'Œuvre, le maître d'ouvrage ET LE S.P.S, ainsi que les entreprises.
- Rassemblement des échantillons, archivage et conservation des échantillons retenus, tenue à jour de la liste des échantillons approuvés en liaison avec l'Architecte suivant la liste établie précédemment par l'Architecte et les bureaux d'études techniques.
- Participation et animation des réunions de coordination avec les Entreprises pour l'élaboration des études d'exécution.
- Rédaction et diffusion des comptes rendus correspondants avec notification des instructions en découlant et mise en évidence :
  - Des décisions à prendre par la maîtrise d'ouvrage et par la maîtrise d'œuvre
  - Des problèmes à répercuter aux différents intervenants concernés
- Pointage du recueil des documents divers prévus aux marchés de travaux (attestations d'assurances, règlement de sécurité, etc. à fournir par les différents intervenants.
- Organisation du compte prorata
- Diffusion du planning détaillé de la phase de préparation de chantier
- Diffusion du planning détaillé des travaux

## 2. Phase d'exécution des travaux

### a) Réunions de chantier

Le prestataire participera à toutes les réunions et visites de chantier animées par le maître d'œuvre à qui il soumettra toutes les questions nécessitant l'intervention de ce dernier.

Il animera une réunion inter-entreprise qui aura lieu au moins une fois par semaine, à laquelle le maître d'œuvre sera convié. Le prestataire établira et diffusera un compte rendu de cette réunion.

### b) Coordination des travaux

Le prestataire assurera l'animation et le contrôle de tout ce qui a trait à l'ordonnancement des travaux. Le prestataire veillera au maintien d'une liaison générale entre tous les intervenants. Il assurera la coordination de l'action des différentes entreprises en vue d'une exécution dans le respect des délais :

- Déclenchement de l'intervention des entreprises pour l'exécution des tâches, confirmation des dates de fin de tâches, rappel des objectifs à court terme.
- Pointage hebdomadaire des calendriers, constat des dates réelles de début et de fin de chacune des tâches, contrôle de l'avancement.
- Enregistrement des écarts constatés entre les prévisions du calendrier et les dates réelles.
- En cas de retard prévisible ou constaté, alerte de l'entreprise défaillante et proposition de moyens de résorber ce retard.
- Proposition d'application des mesures nécessaires (1/avertissement, 2/mise en demeure, 3/application de pénalités de retard).
- En cas de modification de l'échéancier prévisionnel, information immédiate du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre par un rapport circonstancié.
- Tenue d'un registre journal de chantier sur lequel seront portés tous les événements importants susceptibles d'être conservés et, en particulier, la nature des intempéries. Ce journal sera remis au maître d'ouvrage en fin de chantier.
- Etablissement d'un rapport mensuel de synthèse définissant l'avancement réel par rapport au calendrier et proposition d'imputation des responsabilités de retard.

### c) Pilotage des entreprises

- Contrôle constant de l'activité des entreprises
- Rappel des moyens à mettre en œuvre et vérification de ces moyens
- Relance permanente des entreprises sur le site pour le respect des objectifs et des moyens
- Organisation, contrôle et relance pour l'exécution des nettoyages
- Organisation des mesures de rattrapage immédiates
- Organisation des visites inter-entreprises en fin de phase (avant peinture, avant sol – avant réception par le maître d'œuvre...)
- Participation à la commission de compte prorata
- Tenue des comptes des pénalités de retard et amendes pour absence ou retard aux réunions et dans la transmission des documents demandés.



### **3. Eléments complémentaires de mission**

#### **a) Eléments complémentaires**

- En cas de retards significatifs, organisation et animation de réunions au cours desquelles l'OPC commente l'évolution du projet, met en évidence les problèmes de fond et les dérives potentielles, propose des mesures correctives qu'il étudie avec les intervenants concernés afin de maîtriser l'opération, établit des comptes-rendus correspondants et les diffuse,
- Contrôle de l'entretien et du nettoyage du chantier, de ses accès et abords et proposition d'une éventuelle imputation des frais afférents à qui de droit.

#### **b) Contribution à la gestion financière du chantier**

- Établissement d'un cadre de décomposition des prix liés à la décomposition des tâches des calendriers,
- Établissement d'un échéancier des paiements conforme aux calendriers et aux clauses du marché,
- Collecte, vérification et édition des tableaux d'avancement remis par les entreprises qui sont transmis au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre pour validation,
- Vérification et édition des situations de prestations avec diffusion aux intervenants,
- Établissement d'un état des travaux modificatifs avec leur évolution jusqu'à leur régularisation.

### **4. Phase de livraison des ouvrages et année de parfait achèvement**

#### **a) Organisation et planification des OPR et de la réception**

- Planification des vérifications techniques
- Planification des essais et mises en route des installations
- Etablissement du calendrier de visite de réception
- Assistance au maître d'œuvre lors de visites de réception
- Mise en forme des observations formulées et diffusion de l'état des réserves aux intéressés
- Organisation du processus de levée de réserves, avec pointage de l'avancement de cette phase
- Déclanchement, en accord avec la maîtrise d'œuvre, du repliement des installations du chantier et de la remise en état des lieux.
- Planification de la constitution et de la remise au maître d'œuvre pour visa des dossiers des ouvrages exécutés (D.O.E.) avant transmission au maître d'ouvrage.
- Contrôle de la remise au maître d'œuvre des dossiers de récolement pour visa.
- Etablissement du rapport de fin de mission comprenant notamment le journal de chantier et une proposition de pénalités définitives par entreprise le cas échéant.

#### **b) Année de parfait achèvement**

- Organisation des visites de parfait achèvement et contrôle de leur déroulement

**c) Commission de sécurité**

- Planification des opérations préalables à la visite de la commission (constitution et transmission des dossiers, essais des matériels, etc.)
- Programmation de la date de la visite
- Pilotage des travaux de reprise éventuels

**ARTICLE 2 - INFORMATION SUR LE PROJET****A. INTERVENANTS**

**Maître d'Ouvrage :** VILLE DE MAROMME– BP 1095 – 76153 MAROMME CEDEX

**Maître d'Œuvre :** EQUIPAG ARCHITECTURE 4 rue st Nicolas 75012 Paris

**Coordonateur SPS :** Bureau d'études VERITAS Technoparc des Bocquets,  
110 allée R Lemasson 76235 BOIS GUILLAUME

**Contrôleur technique + S.S.I:** Société DEKRA Inspection, Horizon 2000 Match  
6, Avenue des hauts Grigneux 76420 BIHOREL

**B. DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**SHON :** 1200 m<sup>2</sup>

**Locaux ERP**

**Coût prévisionnel des travaux : 4,6M€HT**

Opération en deux tranches :

- Tranche ferme : 2.6 M€ HT
- Tranche conditionnel : 2 M€ HT

**C. CONTRAINTES SPECIFIQUES**

Opération organisée en deux tranches comme décrit à l'Article 1 du présent CCTP (page 3).

**D. OBJECTIF DU MAITRE D'OUVRAGE**

**Démarrage des travaux : Octobre 2011**

**Livraison de l'opération : Avril 2013**

Visa de l'Opérateur Economique,  
(Après avoir paraphé toutes les pages)